

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 042809

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1857 Société : Royal Air Maroc

☐ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : Aïcha NOR

Date de naissance : 1/1/1950

Adresse : (le même) 67, Rue ben jilali Taya edine

408 AP 22 Daouia C-8A

Tél. : 06414 51591 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30 AVR. 2021

Nom et prénom du malade : M^{me} AÏCHA NOR Age : 70

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Rhumatisme à l'épaule gauche

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : C.A.S.A.

Le : 30 AVR. 2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30 AVR. 2021	V.N.		422,00	Dr. M'BIRKOU M. Médecine Générale Homéopathie - Hypnose Thérapeutique 71, Bis Abou Salt Andaloussi Maârif - Casablanca Tél: 05 22 25 95 40

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

PHARMACIE DE L'ABOU SALT
139, rue Abou Ishak Al Marouni (Maârif)
CASABLANCA - Tél : 0522 25 95 77

30/04/21

370,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM

PC

IM

IV

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'OD

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
	O.D.F PROTHESES DENTAIRES			DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
	H DATE DU DEVIS			DATE DU DEVIS

Docteur M'BIRKOU

Médecine Générale
Homéopathie
Hypnose Thérapeutique
Tel : 0522 25 95 40
Autorisation n° 5.375



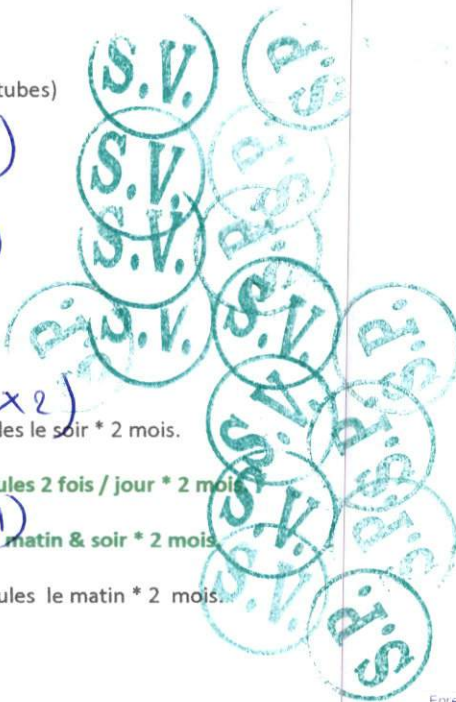
الدكتورة أميركو

الطب التجاسي
العلاج المغناطيسي
الطب العام
الهاتف : 05.22.25.95.40
بالموعد

Casablanca le vendredi 30 avril 2021

Mme AICHA NOR

- 37,00 (18,50 x 2)
- 37,00 (18,50 x 2)
- 37,00 (18,50 x 2)
- 37,00 (18,50 x 2)
- 37,00 (18,50 x 2)
- 34,00 (18,50 x 4)
- 34,00 (18,50 x 4)
- 37,00 (18,50 x 2)
- 370,00
1. NATRUM MURIATICUM 9CH (2 tubes)
2 granules le matin * 2 mois.
 2. LACHEIS 7CH (2 tubes)
2 granules le matin * 2 mois.
 3. NUX VOMICA 15CH (2 tubes)
2 granules le matin * 2 mois.
 4. STAPHYSAGRIA 15CH (2 tubes)
2 granules le soir * 2 mois.
 5. IGNATIA 15CH (2 tubes) : 2 granules le soir * 2 mois.
 6. RHUS TOX 5CH (4 tubes) : 2 granules 2 fois / jour * 2 mois.
 7. RUTA 5CH (4 tubes) : 2 granules matin & soir * 2 mois.
 8. ARNICCA 15CH (2 tubes) : 2 granules le matin * 2 mois.



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 08/2025 LOT: E63637 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Rhus toxicodendron 5ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 01/2024 LOT: D51184 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Rhus toxicodendron 5ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 08/2025 LOT: E63637 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Rhus toxicodendron 5ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 08/2025 LOT: E63637 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Rhus toxicodendron 5ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 03/2023 LOT: C6692 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Ruta graveolens 5ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 08/2024 LOT: D61899 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Ruta graveolens 5ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 02/2025 LOT: E52245 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Natrum muriaticum 9ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 02/2025 LOT: E52245 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Natrum muriaticum 9ch



CIP: 3400304148144 EXP: 10/2025 LOT: E66907
Lachesis mutus 7ch



CIP: 3400304148144 EXP: 10/2025 LOT: E66907
Lachesis mutus 7ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 08/2025 LOT: E63037 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Nux vomica 15ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 08/2025 LOT: E63037 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Nux vomica 15ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 05/2025 LOT: E58548 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Staphysagria 15ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 05/2025 LOT: E58548 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Staphysagria 15ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 11/2024 LOT: D74398 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Ignatia amara 15ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 11/2024 LOT: D74398 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Ignatia amara 15ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 02/2025 LOT: E52161 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Arnica montana 15ch



Enregistrement sans indications thérapeutiques
MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
EXP: 02/2025 LOT: E52161 Ain Sebâa, Casablanca
PPV: 18DH50 Arnica montana 15ch



Anouaroussi maârif, Casablanca

05 22 25 95 40 - gsm : 06 41 70 37 11